



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 23 février 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT –

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON –

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 27 et 28 JANVIER – ADDITIF

U14 D2 – POULE A

Rencontre 27666410 US VIMY – AFC LIBERCOURT

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

Journée du 17 et 18 février

SENIORS D4 - POULE B

Rencontre 26519120 : AS CAUCHY – INT. NORRENT FONTES

Réserves d'après match de CAUCHY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/2.

Amende de 30 € à CAUCHY.

SENIORS D4 - POULE C

Rencontre 26519248 : USO DROCOURT / AS BREBIERES (b)

Réserves d'avant match de BREBIERES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/0.

Amende de 30 € à BREBIERES.

SENIORS D5 – POULE C

Rencontre 26521439 : AAE AIX (b) – FCH LENS

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D6 – POULE A

Rencontre 26522098 : FC AUCHEL (b) – FC CAMBLAIN (c)

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522401 : FC BUSNES (b) – FC CUINCHY

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D7 - POULE A

Rencontre 26674906 :SCF ACHICOURT (b) – AS QUIERY LA MOTTE (b)

Réserves d'avant match d'ACHICOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/3.

Amende de 30 € à ACHICOURT.

U18 D3 – POULE B

Rencontre 27667398 : ES LABEUVRIERE – US GONNEHEM CHOCQUES

Suite à erreur administrative. Rencontre non jouée. Date à refixer par la Commission.

U15 D4 – POULE D

Rencontre 27665713 : USO BRUAY (b) - AG GRENAY

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

Rencontre 27665715 : ENT. VALLEE HEUCHIN – COS MARLES

Rencontre non jouée. Terrain impraticable. Date à refixer par la Commission.

SENIORS D4 – POULE C

Rencontre 26519252 : RC LABOURSE (b) – OS ANNEQUIN (b)

2^{ème} forfait d'ANNEQUIN.

LABOURSE bat ANNEQUIN par forfait 5/0.

Amende de 50 € à ANNEQUIN.

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675396 : JF GUARBECQUE (c) – OS Aire (c)

1^{er} forfait d'AIRE.

GUARBECQUE bat AIRE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à AIRE.

SENIORS D7 – POULE E

Rencontre 27388650 : AEP VERDREL (c) – FC BOUVIGNY (b)

1^{er} forfait de BOUVIGNY.

VERDREL bat BOUVIGNY par forfait 5/0.

Amende de 25 € à BOUVIGNY.

Match retour à VERDREL.

U16 D2 – POULE D

Rencontre 2766291 RUCH CARVIN – SC FOUQUIERES

1^{er} forfait de RUCH CARVIN.

FOUQUIERES bat RUCH CARVIN par forfait 5/0.

Amende de 15 € à RUCH CARVIN.

Match retour à FOUQUIERES.

U15 A 8 – POULE C

Rencontre 27667290 : US NOEUX LES MINES (c) – DYNAMO CARVIN

1^{er} forfait de DYNAMO CARVIN.

NOEUX LES MINES bat DYNAMO CARVIN par forfait 5/0.

Amende de 10 € à DYNAMO CARVIN.

Match retour à NOEUX LES MINES.

FUTSAL D2 – POULE A

Rencontre 26949791 : AS LA BASSEE FUTSAL (c) – NOEUX LES MINES FUTSAL

1^{er} forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

LA BASSEE FUTSAL bat NOEUX LES MINES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25 € à NOEUX LES MINES FUTSAL.

COUPE VETERANS A 8

Rencontre 27482910 : FC VERQUIGNEUL – AS VENDIN

Forfait d'AS VENDIN.

VERQUIGNEUL bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 15 € à AS VENDIN.

COUPE VETERANS LOYEZ

Rencontre 27952758 : US BILLY BERCLAU – ASPTT ARRAS

Forfait d'ASPTT ARRAS.

BILLY BERCLAU bat ARRAS par forfait 5/0.

Amende de 25 € à ASPTT ARRAS.

Rencontre 27952760 : FCC BULLY – ENT. VERQUIN

Forfait de VERQUIN.

BULLY bat VERQUIN par forfait 5/0.

Amende de 25 € à VERQUIN.

U13 D3 – POULE D

Rencontre 27863555 US PAS – SCF ACHICOURT

1^{er} forfait d'ACHICOURT.

PAS bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 10 € à ACHICOURT.

Match retour à PAS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

